



Bobigny, le 22 novembre 2006

De l'ASH nous sommes passés à l'ASH....

Lors de la journée thématique nationale du 18 novembre 2006 sur l'ASH (Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves Handicapés), la FCPE 93 a fait 8 propositions concrètes et a demandé à la Fédération Nationale de porter ces propositions auprès des Ministères et des CDPE de France.

- **Obtenir dans chaque département une carte scolaire des CLIS et des UPI.** Il s'agit de faire en sorte, comme cela se passe pour tous les élèves, que les besoins et les moyens soient mis en corrélation. Cela permettra de mettre en place des Classes d'intégration scolaire et des Unités pédagogiques d'intégration là où il y en a besoin, et non pas en fonction d'un historique ou de bonnes volontés locales. Il faut raisonner comme pour les autres classes en terme de service public.
- **Aménagement d'une école, d'un collège et d'un lycée par ville.** La loi de février 2005 demande un aménagement de tous les locaux publics (la loi de 75 aussi...). Il faut demander que les aménagements se fassent de manière raisonnée, en faisant un recensement des locaux accessibles, et en exigeant rapidement au moins un bâtiment par niveau scolaire par ville, en attendant, bien sûr qu'ils le soient tous. Il faut bien évidemment ne pas se limiter au seul accès de la salle de classe, mais à celui de l'ensemble des services (cantine, bibliothèque, centre de loisirs,)
- **Mutualisation des documents ASH.** Dans beaucoup de départements, les CDPE ont établi des documents d'information ASH pour les parents d'élèves. Nous proposons que la Fédération Nationale mutualise les documents et édite une série de fiches téléchargeables sur le fonctionnement de l'ASH. Ces fiches pourraient avoir un format standard de type A4 recto verso, et pourraient être remises à jour et adaptées localement par les CDPE en gardant la cohérence d'un document commun, reprenant l'expérience et le travail de tous... Pour établir le document premier, chaque CDPE pourrait rédiger 2 ou 3 fiches uniquement. (ex les CLIS, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDA), les référents, la dyslexie, l'Auxiliaire de vie scolaire, l'Emploi vie scolaire, etc)
- **Rentrée scolaire des enfants handicapés en même temps que les autres enfants :** Il s'agit d'exiger du ministère de l'Education Nationale que tous les élèves handicapés connaissent leur affectation fin juin et rentrent en même temps que les autres, le jour de la rentrée des classes
- **Liste des associations au dos des notifications et convocations :** Obtenir, sur le plan national, que les coordonnées des associations siégeant en CDA (dont la FCPE bien sûr) figurent au dos des notifications et des convocations. Cela nous permettra de remplir pleinement notre rôle d'association en étant identifié et joignable par les familles.
- **Commissions communales d'accessibilité :** Exiger des ministères que ces commissions prévues par la loi soient mises en place dans les villes de plus de 5000 personnes et que la FCPE y siège.
- **Groupe mail FCPE Nationale ASH :** Mise en place d'un groupe mail FCPE Nationale permettant aux membres FCPE identifiés et siégeant en CDA d'échanger leurs expériences.
- **Valorisation des acquis professionnels pour les AVS :** Obtenir, comme cela se passe avec certaines facultés, une valorisation de l'expérience professionnelle des AVS en leur permettant par exemple l'accès aux concours de la fonction publique de l'éducation nationale par la voie interne.